

Dans son discours de cet après-midi, le premier ministre (M. Pearson) a demandé de la retenue, mais, dois-je dire, beaucoup de Canadiens éprouvent de plus en plus d'impatience en face de pareilles déclarations. Ils veulent que le premier ministre proteste, au nom du pays, de façon claire et nette. La déclaration du général de Gaulle doit être rejetée catégoriquement et sans excuses, afin qu'on sache que les Canadiens sont déterminés à se gouverner eux-mêmes, suivant leur propre volonté et conformément à leurs aspirations nationales.

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

ADOPTION DU 6^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. H. Pit Lessard (Saint-Henri) (au nom de **M. Macaluso**) propose l'adoption du 6^e rapport du comité permanent des transports et des communications, présenté à la Chambre le vendredi 24 novembre.

(La motion est adoptée.)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SITUATION À CHYPRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, étant donné notre vive préoccupation au sujet des événements de Chypre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il donner à la Chambre tous autres renseignements dont il pourrait disposer quant à la situation actuelle et aux intentions du gouvernement?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la situation demeure tendue à Chypre. Aucun changement tangible n'est à signaler depuis ce que j'ai dit hier à la Chambre. Le représentant spécial du gouvernement américain s'est efforcé, au cours des dernières heures, de régler de nouvelles divergences de vue, qui avaient surgi entre les deux pays méditerranéens, la Turquie et la Grèce. Il a réussi, je crois, à restreindre ces divergences.

Quant à la proposition qui a été faite par le secrétaire général des Nations Unies à toutes les parties en cause, j'ai l'espoir qu'avant ce soir nous obtiendrons une déclaration plus précise de l'émissaire des États-Unis ainsi que de M. Rolz-Bennet, représentant du secrétaire général. Je ne suis pas en mesure, en ce moment, de rapporter une décision définitive.

[M. Patterson.]

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, le mandat en vertu duquel les forces du maintien de la paix sont à Chypre exige, pour leur retrait, la permission du Conseil de sécurité. Le ministre prendra-t-il les mesures nécessaires pour obtenir cette permission préalable du Conseil de sécurité, afin que, si la guerre éclate, les troupes canadiennes puissent être retirées sans délai?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je crois que le ministre de la Défense nationale pourrait confirmer notre pleine confiance en l'efficacité des plans des Nations Unies elles-mêmes et des divers éléments de la force de paix, si le besoin se faisait sentir de les mettre en œuvre.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'habitude de demander de précisions au ministre, mais obtiendra-t-il l'autorisation préalable du Conseil de sécurité, de sorte que les forces du maintien de la paix puissent se retirer si cela devient nécessaire?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, il y a naturellement une différence entre l'évacuation et le retrait d'une force. Au moment où la force des Nations Unies avait été retirée du Moyen-Orient, nous avions discuté avec le secrétaire général de la position à prendre à l'égard du retrait de la force à Chypre. Celui-ci nous avait répondu qu'avant de retirer ou de licencier ce contingent, il défererait le cas au Conseil de sécurité.

L'évacuation ou le retrait de la force pour des raisons de sécurité est une question qui relève entièrement, selon les plans déjà préparés, du commandant de la force des Nations Unies.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Défense nationale. Est-il en mesure de faire rapport à la Chambre au sujet du mécontentement croissant des troupes canadiennes stationnées à Chypre sous le commandement des Nations Unies? Je pose cette question à la suite d'une entrevue accordée à Radio-Canada par les sous-officiers de la force.

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, la question du député est beaucoup trop générale. Apparemment, il fait allusion à la présumée déclaration d'un sergent qui aurait dit ignorer s'il devait rester sur place ou s'enfuir. Je conseillerais à ce sergent de s'adresser à son commandant qui, lui, sait quoi faire.